

Une émeute incendiaire : la destruction du parlement à Montréal (25 avril 1849)

Éric Roussin

Volume 22, numéro 2, 2016

Spécial académique. L'histoire régionale, de la théorie à la pratique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/83687ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roussin, É. (2016). Une émeute incendiaire : la destruction du parlement à Montréal (25 avril 1849). *Histoire Québec*, 22(2), 35–37.

Une émeute incendiaire : la destruction du parlement à Montréal (25 avril 1849)

par Éric Roussin

Je me nomme Éric Roussin et je suis étudiant à la maîtrise en histoire à l'Université Laval. Après avoir fait mon baccalauréat en histoire dans cette même université, j'ai décidé de poursuivre mes études au cycle supérieur. Je travaille présentement sur la politisation des paysans bretons au tout début de la Seconde Restauration (1815-1818). Après avoir fait un séjour de recherche en France, je suis en train de rédiger mon mémoire qui sera déposé à l'automne prochain. Je m'intéresse principalement au phénomène de politisation populaire et à l'histoire des mentalités en général. Le XIX^e siècle est ma période de prédilection.

Une décennie après la révolte des Patriotes (1837-1838), plusieurs hommes politiques envisagèrent l'adoption d'un projet de loi visant à indemniser les Canadiens français qui ont été victimes des répressions britanniques dix ans plus tôt. Le débat, qui s'ouvrit le 13 février 1849, est considéré comme l'un des plus virulents de l'histoire du Canada. En effet, ce projet de loi nourrissait les tensions entre anglophones et francophones. L'atmosphère était si tendue que le sergent d'armes, chargé de la sécurité dans l'enceinte du parlement, a dû intervenir à maintes reprises afin d'empêcher certains hommes de se battre. La Chambre d'assemblée a d'ailleurs fait comparaître John A. McDonald, le futur premier premier ministre canadien, et le solliciteur William Blake, car ceux-ci s'étaient provoqués en duel. Toutefois, le tumulte ne se limitait pas au parlement. Des rassemblements *tories*¹ furent organisés sur la place d'Armes et des pétitions demandant à ce que le gouverneur général laisse la sanction du projet de loi au bon vouloir de la reine Victoria circulaient dans la foule. Cette situation tendue n'empêcha toutefois pas l'Assemblée et le Conseil législatif d'adopter le *bill* des indemnités, ce qui provoqua, le 25 avril 1849, une émeute qui a conduit à la destruction du parlement canadien par les flammes².

Dans le présent texte, nous commencerons tout d'abord par faire un résumé des causes qui ont mené à l'émeute du 25 avril 1849. Par la suite, nous ferons un récit des événements

basé sur le témoignage d'Alfred Perry, l'homme accusé d'avoir incendié le parlement. Et finalement, nous essaierons de comprendre comment les journaux anglophones ont cherché à justifier et légitimer l'action des émeutiers.

Les causes de l'émeute

Évidemment, l'indemnisation des Canadiens français n'expliquait pas à elle seule la colère des émeutiers du parlement. Plusieurs historiens, tels que Robert Comeau et Gaston Deschênes, ont relevé de nombreuses sources de mécontentement. Selon eux, les nouvelles politiques coloniales de la Grande-Bretagne expliquaient en très grande partie la colère exprimée par les *tories* montrealais. En 1846, le gouvernement britannique, nouvellement élu au Parlement *whig*³, décida d'abolir les privilèges économiques accordés aux marchands britanniques afin de prôner le libre-échange, ce qui frappa durement les communautés anglophones de Montréal. En effet, depuis la Conquête britannique, en 1760, les marchands de langue anglaise de la ville dominaient le commerce des fourrures ainsi que la vie commerciale en générale⁴. Les nouvelles mesures économiques provoquèrent ainsi un émoi dans la population de l'île.

De plus, beaucoup de *tories* croyaient que l'Acte d'Union de 1840 avait figé pour de bon l'avenir de la colonie : il y avait désormais une représentation égale des deux Canadas, les dettes des deux provinces furent fusionnées, la question

de la responsabilité ministérielle fut laissée de côté, les revendications patriotes quant au contrôle des finances publiques furent littéralement ignorées et l'anglais devint la seule langue officielle. Néanmoins, une série de décisions britanniques vinrent changer la situation.

En 1847, la reine Victoria sanctionna une loi permettant au Parlement canadien d'avoir un meilleur contrôle des dépenses publiques. En mars 1848, le principe de responsabilité ministérielle, qui permettait la mise en place d'un parlementarisme véritable, fut promu. Dans les semaines qui suivirent, les restrictions d'usages



Charles William Jefferys, *Burning of the Parliament Buildings in 1849*.

de la langue française au Parlement furent révoquées. Et, quelques mois avant l'adoption du *bill* d'indemnisation, Lord Elgin, le gouverneur général du Canada, offrit l'amnistie générale aux rebelles de 1837-1838⁵. L'indemnisation des francophones n'avait qu'attisé encore plus la colère des Anglo-Montréalais qui, le soir du 25 avril 1849, détruisirent par le feu l'édifice abritant le Parlement canadien.

L'escalade de la violence

Ultimement, personne ne connaît la cause réelle de l'incendie. Néanmoins, Alfred Perry, l'homme accusé d'avoir déclenché l'incendie, a fourni, près de quarante ans plus tard, une explication quant aux événements qui se sont produits le soir de l'incident.⁶ Selon lui, ce soir-là du 25 avril, le gouverneur Elgin se rendit en face du marché Sainte-Anne, où se trouvait le parlement à cette époque, afin de sanctionner le *bill* des indemnités. Ayant entendu la nouvelle circuler, les anglophones en colère se précipitèrent devant l'édifice parlementaire où ils tombèrent nez à nez avec le gouverneur général à qui ils lancèrent des œufs pourris. Craignant pour sa sécurité, ce dernier monta à bord de sa calèche et fuya les lieux pour rejoindre sa résidence sur Monklands. Une partie de la foule décida alors de le poursuivre à travers la ville⁷.

Un peu plus tard dans la soirée, un appel fut lancé. Tous les mécontents durent se rassembler au Champ-de-Mars. Des anglophones s'y retrouvèrent par centaines. Sur les lieux, des orateurs, dans le but de calmer

la foule, incitèrent les gens à signer une pétition adressée directement à la reine. Néanmoins, la négociation n'était plus de mise : « Le temps des pétitions est révolu, lança Alfred Perry à la foule tout en éteignant la torche qui devait servir à lire le papier, mais, si les hommes qui sont présents ici ce soir sont sérieux, qu'ils me suivent jusqu'à l'édifice du Parlement.⁸ » Après les applaudissements, les manifestants s'empres- sent de descendre la rue Notre-Dame pour ensuite prendre les rues Saint-François-Xavier et Saint-Pierre tout en criant et en dénonçant le manque de jugement de Lord Elgin⁹.

C'est une foule de 1500 personnes qui se rassemble devant le parlement le soir de l'émeute¹⁰. Alors qu'Alfred Perry et l'un de ses camarades s'occupent d'enfoncer les portes, d'autres émeutiers vandalisèrent l'édifice en brisant les fenêtres. Dès l'ouverture des portes, les émeutiers s'empres- sent de prendre d'assaut le parlement et s'attaquent alors aux personnes présentes à l'intérieur. Ils en profitent également pour saccager le mobilier et détruire les portraits accrochés aux murs, à l'exception de celui de la reine, qui sera sauvé des flammes quelques minutes plus tard.

C'est peu de temps après l'intrusion des émeutiers dans le parlement que l'incident destructeur se serait produit. Alfred Perry raconte, dans son témoignage, comment l'incendie se serait déclenché. Alors qu'il aurait essayé de faire cesser le tic-tac irritant d'une horloge, il aurait tiré une brique qui, malencontreusement, aurait frappé un brûleur à gaz qui se serait enflammé. Le feu se serait par la suite répandu dans le reste du parlement¹¹. Bien entendu, nous n'avons aucun moyen de savoir si la version des faits d'Alfred Perry est véridique. Il se peut que l'incendie ait bel et bien été provoqué accidentellement, mais il n'en reste pas moins que les émeutiers ont pris d'assaut le parlement. En s'attaquant à ce symbole politique, ils s'abrogeaient le pouvoir de défier l'autorité qu'il représentait.

La lutte légitime

Comment les émeutiers pouvaient-ils légitimer un tel acte? Dans le journal *Morning Chronicle* du 27 avril 1849, on peut lire ceci : « We regret, we repeat it, that so mischievous a demonstration has been made; but we hope it will be productive of some good; and may teach those who shall in future legislate for the country that is unwise indeed to resolve upon doing that, which is by any considerable body of the people conscientiously believed to be wrong.¹² » L'auteur du texte fait, en quelque sorte, la leçon aux dirigeants coloniaux : « Voilà ce qui arrive quand on n'écoute pas l'opinion publique. » Les conséquences qui suivirent ne sont alors que le résultat d'un acte inconsidéré des gouvernants et non un acte criminel de la part des émeutiers. Une caricature du journal *Punch* du 12 mai 1849 rejette d'ailleurs la faute sur le gouverneur Elgin, qui a sanctionné le projet de loi.

Cette manière de voir les choses exprime une idée très en vogue chez les hommes politiques de cette époque. Après les guerres napoléoniennes, l'opinion publique devint en quelque sorte la clé permettant de comprendre le processus politique. Elle est alors plus légitime que le siège du pouvoir lui-même¹³. Tous les dirigeants devaient prendre en compte les volontés populaires afin de gouverner. Ainsi, l'incendie du parlement est présenté par certains journalistes comme une leçon moralisante de ce qui arrive lorsque les dirigeants ne respectent pas la volonté populaire.

Outre les questions relatives à l'opinion publique, l'émeute revêtait également l'aspect d'une lutte raciale. Dans le numéro spécial du 25 avril 1849, les rédacteurs n'hésitèrent pas à présenter l'émeute comme telle : « Anglo-Saxons!, lance l'auteur de l'article, vous devrez vivre pour l'avenir; votre sang et votre race seront désormais votre loi suprême, si vous êtes vrais à vous-mêmes.¹⁴ » L'émeute du parlement, révélatrice



The Ruins, popularly known as the Modern Elgin Marbles.

des tensions ethniques de Montréal, dépassait alors les cadres de la politique, car elle concernait la « race » anglaise. La noblesse du combat mené par les émeutiers justifiait ainsi les actes criminels qu'ils commirent. Les cinq individus qui furent arrêtés à la suite de l'émeute furent d'ailleurs traités comme des martyrs par le journal *Punch* deux semaines plus tard.

Conclusion

L'incendie du parlement est un événement qui s'inscrit de manière générale dans l'histoire politique canadienne, mais il s'insère plus précisément dans une perspective d'histoire locale. En effet, cet épisode nous rappelle la composition sociale de l'île de Montréal au XIX^e siècle et les conflits qui pouvaient en résulter. Il démontre également comment un

événement aussi marquant que la révolte des patriotes a pu avoir des répercussions dans l'imaginaire politique d'une communauté donnée. Effectivement, les gens indemnisés par le projet de loi n'étaient pas nécessairement des rebelles.

Plusieurs d'entre eux n'ont pris part à aucune révolte et ont été injustement réprimés par l'armée britannique. Il n'en reste pas moins que pour les *tories* de Montréal, être francophone signifiait être un ennemi de l'Empire. Bien entendu, cet épisode témoigne d'une remise en question du pouvoir politique canadien et s'inscrit dans une histoire plus large des conflits entre anglophones et francophones, mais il nous rappelle également ce bref instant où Montréal a été la capitale du Canada.



Portraits of five gentlemen who were unjustly imprisoned by an arbitrary administration in consequence of presuming, at a Public Meeting to express their disapprobation of that Administration's "Indemnity Act", for rewarding Traitors, and putting a premium on Rebellion. J.M. Ferres (editor), M.E. Montgomeri (merchant), W.G. Mack (barrister), Augustus Heward (broker) and Alfred Perry (trademan).

Notes

- 1 Le terme « *tories* » fait référence à un groupe de partisans politiques conservateurs. Ceux-ci représentent, au dix-neuvième siècle, l'une des factions parlementaires
- 2 Pour un récit détaillé des événements, veuillez consulter R. COMEAU, « L'incendie du parlement à Montréal en 1849 : un événement occulté : présentation », *Bulletin d'histoire politique*, 22, 1, (2013), p. 20-21.
- 3 Le terme « *whig* » fait référence à la faction parlementaire à l'opposé des *tories*.
- 4 C. BROWN, dir. *Histoire générale du Canada*, Montréal, Éditions du Boréal, 1990, p. 234.
- 5 R. COMEAU, *op. cit.* p. 19-20; G. GALLICHAN, « La nuit de feu de livres et des archives du Parlement », *Bulletin d'histoire politique*, 22, 1, (2013), p. 85; G. DESCHÊNES, « Le *filbuster* sur la loi d'indemnisation (1849) », *Bulletin d'histoire politique*, 22, 1, (2013), p. 58
- 6 Dans le *Montreal Daily Star* de janvier-février 1887, Alfred Perry a livré un témoignage quant aux circonstances de l'incendie. Le texte a été traduit dans G. DESCHÊNES, *Une capitale éphémère : Montréal et les événements tragiques de 1849*, Montréal, Éditions du Septentrion, 1999, p. 105-125.
- 7 *Montreal Daily Star*, janvier-février 1887. Traduction dans G. DESCHÊNES, *op. cit.* p.105-108.
- 8 *Ibid.* 108-109.
- 9 *Ibid.*
- 10 Dans son récit, Alfred Perry estime leur nombre à 5000 ou 6000 hommes, mais l'historien Gilles Gallichan est beaucoup plus modeste par rapport à la grosseur de la foule. En effet, il y aurait eu entre 1200 et 1500 personnes rassemblées autour du parlement; G. Gallichan, (2008), *op. cit.* p. 110.
- 11 *Montreal Daily Star*, janvier-février 1887. Traduction dans G. DESCHÊNES, *op. cit.* p. 112.
- 12 *Morning Chronicle*, 27 avril 1849.
- 13 D. WAHRMAN, « Public opinion, violence and the limits of constitutional politics », dans J. VERNON (ed.), *Re-reading the Constitution : New Narratives in the Political History of England's Long Nineteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 90-93.
- 14 *La Gazette*, 25 avril 1849. Traduction dans G. DESCHÊNES, p. 104.